



DECISION N° 2023-1240

**Accord-cadre à bons de commande avec maximum relatif à l'acquisition d'armes, d'accessoires, de munitions et de la maintenance des armes déjà en dotation par la Police Municipale de la Ville de Perpignan - Relance des lots 1 et 3**

Direction Commande Publique et Achats  
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

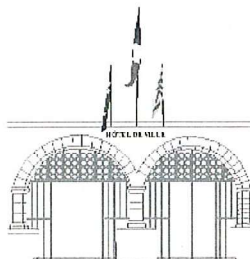
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon l'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, il convient de conclure un accord cadre concernant l'acquisition d'armes, éléments d'armes, accessoires, et maintenance des armes déjà en dotation pour la Police Municipale de la Ville de Perpignan-Relance des lots 1 et 3.

Compte tenu de la difficulté de prévoir avec exactitude les moyens à mettre en œuvre, ce marché sera dit à bons de commande avec maximum, et passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Le présent accord-cadre comporte les 2 lots suivants :

- Lot n°01 - Acquisition d'armes, accessoires et maintenance préventive, pour la Police Municipale de la Ville de PERPIGNAN
  - Estimation de consommation annuelle: 10 000 € HT
  - Montant maximum annuel : 20 000 € HT
  - Estimation du DQE: 9 876,60 € HT



- Lot n°03 - Maintenance de l'armement actuel de la Police Municipale (GLOCK 17 GEN 4, LBD)
  - Estimation de consommation annuelle : 6 000 € HT
  - Montant maximum annuel : 12 000 € HT
  - Estimation du DQE: 5 325 € HT

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an à compter de la date de notification du contrat.

Il est reconductible tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Pour le lot n°1, le délai de livraison pour l'armement est de 30 jours calendaires après la réception de la commande par le titulaire.

Pour le lot n°3, les délais d'exécution ou de livraison des prestations seront fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre.

Pour les lots 1 et 3, le délai maximum de réparation est fixé à 7 jours calendaires à réception des bons de commande par le titulaire, afin d'assurer la continuité du service public.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au JOUE, au BOAMP et au site internet de la Ville le 08 juin 2023, publié le 11 juin 2023 au BOAMP, sur le site de la Ville et le 13 juin 2023 au JOUE.

Cet avis fixait la date limite de remise des offres au 17 juillet 2023 à 12h00 dernier délai.

Trois offres ont été réceptionnées dans les délais, les candidatures étant conformes administrativement, il a été procédé à l'examen et à l'analyse des offres.

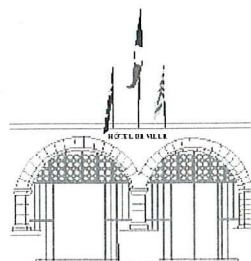
**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations - Mode de Calcul : (offre/moyenne des offres) x coefficient	65 %
2-Valeur technique jugée au regard des sous-critères du cadre de mémoire technique- Mode de calcul : (1-note/10) x coefficient	35 %

Au terme de la procédure et lors de sa réunion du 27 juillet 2023, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les accords-cadres aux candidats présentant les offres économiquement les plus avantageuses et parfaitement conformes aux prescriptions techniques demandées, présentées par :



**Lot 1:**

– SARL BOY, Chemin de la Roseraie 66000 Perpignan pour un montant du Détail Quantitatif Estimatif de 10 372 € HT et un montant maximum annuel de 20 000 € HT.

**Lot 3:**

– SARL BOY, Chemin de la Roseraie 66000 Perpignan, pour un montant du Détail Quantitatif Estimatif de 5 775 € HT et un montant maximum annuel de 12 000 € HT.

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

D'approuver l'accord cadre concernant l'acquisition d'armes, éléments d'armes, accessoires, et maintenance des armes déjà en dotation pour la Police Municipale de la Ville de Perpignan- Relance des lots 1 et 3 aux conditions principales définies ci-dessus.

**ARTICLE 2 :**

De signer les accords-cadres avec les entreprises suivantes :

**Lot 1 :**

– SARL BOY, Chemin de la Roseraie 66000 Perpignan

**Lot 3 :**

– SARL BOY, Chemin de la Roseraie 66000 Perpignan

**ARTICLE 3 :**

Conformément à l'article R. 2181-1 du Code de la commande publique, les candidats non retenus ont été informés par courriel via la plateforme AWS en date du 02 août 2023, du rejet de leurs offres.

L'attributaire a été avisé par courriel via la plateforme AWS en date du 02 août 2023, que son offre a été retenue.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le 19 OCT. 2023

ID Télétransmission : 066-216601369-20231019-178476-AU-1-1

Accusé reçu le : 19 OCT. 2023

Affiché le : 19 OCT. 2023

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

